



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travail le dimanche

Question écrite n° 88612

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la situation des commerces dans le quartier appelé Bercy Village, situé cour Saint-Emilion et alentour, dans le 12e arrondissement. Au terme d'une large concertation sur le travail dominical, le maire de Paris a décidé en juin 2010 de ne créer ni nouvelles zones touristiques ni périmètres d'usage de consommation exceptionnelle (PUCE) à Paris, tels que prévus par loi du 10 août 2009. Lors de sa séance du 7 juin 2010, le Conseil de Paris a en revanche adopté un vœu de l'exécutif demandant le reclassement des sept zones touristiques de la capitale en PUCE afin de garantir aux salariés de meilleures rémunérations et des conditions de récupération. Elle constate une situation de fait d'ouverture systématique des commerces cour Saint-Emilion le dimanche alors que Bercy Village n'est pas l'une des sept zones touristiques de la capitale. Elle lui demande de veiller à ce que les services compétents de l'État effectuent les contrôles qui s'imposent et, le cas échéant, sanctionnent les commerces en infraction avec la loi.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Mazetier](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88612

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9939

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)